

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL

PLAN D'AFFECTATION DU SOL DE LA LOCALITE
PLAN FIXANT LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS A L'INTERIEUR DE LA LOCALITE

Approuvé par la Municipalité le 18.04.2006
Syndic H. DESREUILLES
Secrétaire R. GOGALZ
Soumis à l'assemblée du 10.01.2006
du 21.04.2006 au 10.02.2006
du 22.09.2006 au 22.10.2006

Au nom de la Municipalité
Syndic H. DESREUILLES
Secrétaire R. GOGALZ
Adopté par le Conseil de la Commune le 15.06.2006

Président P. Y. MORILLON
Secrétaire M. MAZURIT
Approuvé par le Département le 2. FEV. 2007
Lausanne, le 2. FEV. 2007
Le Chef du Département
Mis en vigueur le 6 JUIN 2007
et le 26 MAI 2008

Echelle 1/1000
Numéro 1201
Date 04.11.2004
30.11.2005
18.04.2006
31.08.2006

PLABEL LAUBARNE

LEGENDE

PERIMETRE DE LA LOCALITE

ZONE DU VILLAGE
ZONE DES VILLAS
ZONE DU CHATEAU
ZONE D'UTILITE PUBLIQUE
ZONE DE DEGAGEMENT
ZONE DE VERDURE / SECTEUR CONSTRUCTIBLE
ZONE AGRICOLE
ZONE INTERMEDIAIRE
AIRE FORESTIERE
DOMAINE PUBLIC - voie de circulation

PLAN SPECIAL LEGALISE

LIMITE DES CONSTRUCTIONS
CONSTRUCTION NOTEE 1 A 3 AU RECBENSEMENT ARCHITECTURAL
BATIMENT EN EMPRETEMENT UTILISABLE SOUS CONDITIONS

Etabli sur la base des données cadastrales du 23.11.2005 fournies par MOSINI et CAVIEZEL SA, ingénieurs EPF-SA.
Géomètres officiels à Montcher et Morges.
Authentifié le 9 décembre 2005 par D. Mosini, géomètre.

